



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 07 NOVEMBRE 2022

Le 07 novembre 2022 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 31 octobre 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Daniel ROUSSEL, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, Béatrice TASSERY, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LEJEUNE, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Patricia LEFEBVRE, Jonathan NOEL

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

William GUILLARD à Patrick CALLAIS, François LANGLOIS à Daniel ROUSSEL, Vincent SGARLATA à Patricia LEFEBVRE

Absent(s) :

Charles LENOIR, Juan Carlos VEGAS

formant la majorité des membres en exercice.

Madame Marie-Claude BEAUFILS est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres

En Exercice	27
Présents	22
Qui ont pris part à la délibération	22
Pour	22
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les **DEUX MOIS** à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE: DESIGNATION D'UN MEMBRE - CM/22/136

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'il a été décidé lors de la séance du 03 juillet 2020, de fixer à treize le nombre de membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Par courrier en date du 07 octobre 2022, Madame Patricia LEFEBVRE, élue de la liste « Le Trait, ma ville demain » a présenté sa démission au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S. Il convient, donc, de la remplacer.

Selon l'article R123-8 du code de l'action sociale et des familles, la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S a lieu, à scrutin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il convient de remplacer Madame Patricia LEFEBVRE par un élu de la liste « Le Trait, ma ville demain ».

Monsieur Vincent SGARLATA a fait acte de candidature afin de siéger au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU le code de l'action sociale et des familles,
VU la délibération CM/20/059 du 03 juillet 2020,
VU le courrier de démission de Madame Patricia LEFEBVRE en date du 07 octobre 2022,
VU le rapport de Monsieur le Maire.

DESIGNE Monsieur Vincent SGARLATA au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
Le 8 novembre 2022

**Patrick CALLAIS,
MAIRE**

